

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Service Connaissance Information
Développement Durable Autorité
Environnementale

Pôle Autorité Environnementale

Téléphone : 04 26 28 67 56
Courriel : ae-dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER

EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE À L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE D'UN DOCUMENT D'URBANISME

N° d'enregistrement du dossier : 2018-ARA-DUPP-01063

N° Garance : 2018-004831

Nature du document d'urbanisme : Modification du PLU

Localisation : Commune de Collonges-Sous-Salève dans le département de la Haute-Savoie

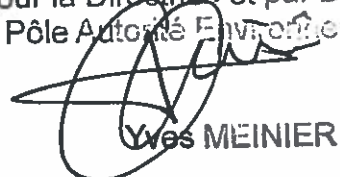
Maître d'ouvrage ou demandeur : Mairie

Dossier reçu le 06/08/2018

La décision motivée sera prise dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception du dossier, soit au plus tard le 06/10/2018

L'absence de réponse au terme de ce délai vaut obligation de réaliser une évaluation environnementale.

Pour la directrice,
Pour la Directrice et par Délégation,
Pôle Autorité Environnementale



Yves MEINIER